



Ce formulaire doit être rempli par les transporteurs scolaires à contrat pour les commissions scolaires, les commissions scolaires ou les établissements d'enseignement privés¹ qui désirent se prévaloir d'un rabais à l'achat offert par le Ministère conformément au Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec.

Une aide financière² de 125 000 \$ est accordée à l'achat d'un autobus scolaire neuf entièrement électrique de type « C » ou « D » et de 100 000 \$ pour l'achat d'un autobus scolaire neuf entièrement électrique de type « A ».

Renseignements sur le constructeur d'autobus scolaires électriques ou son distributeur

Constructeur

Nom _____ Numéro d'entreprise du Québec _____ Numéro de marque nationale de sécurité _____

Distributeur

Nom _____ Numéro d'entreprise du Québec _____

Représentants du constructeur ou du distributeur

Nom _____ Prénom _____ Fonction dans l'entreprise _____
Téléphone _____ Télécopieur _____ Courriel _____

Renseignements sur le demandeur

Transporteur Commission scolaire Établissement d'enseignement privé Personne morale
 Personne physique

Nom _____

Adresse _____ Bureau / case postale _____

Municipalité _____ Province _____ Code postal _____

Pays _____ Numéro d'entreprise du Québec (personne morale) _____ Numéro d'assurance sociale (personne physique) _____

Représentants

Nom _____ Prénom _____ Fonction dans l'entreprise _____
Téléphone _____ Télécopieur _____ Courriel _____

1. Les établissements d'enseignement privés admissibles doivent être agréés aux fins de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur.

2. L'aide financière sera disponible jusqu'à l'épuisement des budgets annuels prévu dans le programme. Lorsque le budget annuel aura été épuisé, les demandes pourront être rapportées et traitées l'année suivante, en respectant l'ordre de réception des demandes, jusqu'à épuisement du budget annuel ou la fin du programme.

Transporteur à contrat avec :

Sans objet Commission scolaire

Nom

Adresse Bureau / case postale

Municipalité Province Code postal

Établissement d'enseignement privé

Nom

Adresse Bureau / case postale

Municipalité Province Code postal

Renseignements sur le ou les véhicules

Número d'identification du véhicule Marque Modèle Année du modèle Version

Kilométrage à l'odomètre Numéro d'immatriculation Date d'immatriculation Numéro d'identification du véhicule échangé

(Année-Mois-Jour)

Número d'identification du véhicule Marque Modèle Année du modèle Version

Kilométrage à l'odomètre Numéro d'immatriculation Date d'immatriculation Numéro d'identification du véhicule échangé

(Année-Mois-Jour)

Número d'identification du véhicule Marque Modèle Année du modèle Version

Kilométrage à l'odomètre Numéro d'immatriculation Date d'immatriculation Numéro d'identification du véhicule échangé

(Année-Mois-Jour)

Número d'identification du véhicule Marque Modèle Année du modèle Version

Kilométrage à l'odomètre Numéro d'immatriculation Date d'immatriculation Numéro d'identification du véhicule échangé

(Année-Mois-Jour)

Número d'identification du véhicule Marque Modèle Année du modèle Version

Kilométrage à l'odomètre Numéro d'immatriculation Date d'immatriculation Numéro d'identification du véhicule échangé

(Année-Mois-Jour)

Nombre de rabais à l'achat accordés

Montant total des rabais à l'achat accordés

Numéro de contrat

Conditions

En signant le formulaire de demande d'aide financière, le demandeur convient, pour chacun des véhicules :

- de procéder à l'achat de l'autobus scolaire électrique indiqué dans le contrat ;
- de fournir les pièces justificatives requises (voir la section « Pièces justificatives ») ;
- d'informer sa compagnie d'assurance automobile que le véhicule a été subventionné conformément au Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec et de maintenir une couverture d'assurance prévoyant notamment le remboursement de la subvention en cas d'accident, de feu, de vol ou de vandalisme ;
- d'immatriculer le véhicule au Québec et de circuler principalement sur les routes du Québec pendant toute la durée de vie du véhicule ;
- d'accepter que son nom et ses coordonnées soient divulgués ;
- de respecter la condition selon laquelle un autobus scolaire qui a bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme ne peut être vendu ou autrement aliéné sans l'autorisation préalable du Ministère avant d'avoir atteint huit années. Si le véhicule est vendu avant les huit premières années, l'aide financière versée devra être remboursée par l'organisme qui a bénéficié du rabais à l'achat au prorata de la période de huit ans non atteinte, à moins que le véhicule soit vendu à un autre transporteur, à une commission scolaire ou à un établissement d'enseignement privé du Québec. Dans ce dernier cas, celui-ci devra communiquer avec le Ministère et signer une entente par laquelle il s'engage à garder le véhicule jusqu'à ce que les huit années soient écoulées depuis le premier achat. Aux fins de l'administration du programme, la période de huit ans commence à la date d'immatriculation du véhicule ;
- de respecter les conditions indiquées ci-dessus et, à la fin de la période de huit ans, de transmettre au Ministère tous les documents démontrant que le véhicule a été en service au Québec et a servi principalement au transport scolaire pendant les huit années prescrites ;
- de faire connaître la contribution du Ministère, notamment par une mention écrite ou verbale ou par l'application de la signature gouvernementale sur les outils de communication et dans les activités de promotion, conformément aux exigences du Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec ;
- de mentionner la participation du Ministère ou offrir la possibilité à un représentant du Ministère d'en faire mention lors d'une annonce publique ou dans un communiqué de presse ;
- d'aviser le Ministère avant la tenue de toute activité de communication ou de relation publique liée au programme.

Déclaration du demandeur

Je reconnais que les renseignements fournis dans la présente demande ou relativement à celle-ci seront utilisés par le ministère des Transports et le constructeur ou le distributeur désigné par ce dernier pour gérer l'aide financière du programme aux fins, notamment, de la vérification de l'admissibilité, du versement de l'aide financière, de l'évaluation et du suivi du programme. Je comprends que le fait de ne pas fournir les renseignements requis rendra impossible le traitement de la demande.

Je comprends également que si je ne respecte pas toutes les conditions et les modalités du programme, le processus d'analyse de la demande pourra être retardé, ou la demande pourra être jugée non admissible à une aide financière et le montant total de l'aide financière pourra être réclamé par le Ministère.

Je reconnais qu'en cas de fausse déclaration, le Ministère pourra demander le remboursement de l'aide financière versée.

Attestation de déclaration et de consentement du demandeur

Je déclare avoir lu et compris l'ensemble des conditions prévues dans le programme d'aide financière ainsi que les attestations de déclaration et de consentement indiquées ci-dessus. Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande ou relativement à celle-ci sont véridiques et complets.

Nom, prénom

Signature

Date (Année-Mois-Jour)

Pièces justificatives

- Une copie complète du contrat d'achat signé ;
- Une copie du contrat entre le transporteur et la commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé ;
- Une copie de l'attestation de transaction avec un commerçant (ATAC) délivrée par le constructeur ou le distributeur ;
- Une copie du certificat d'immatriculation, dûment signé, ou une copie de la preuve de service de la Société de l'assurance automobile du Québec ;
- Une copie de la description du véhicule neuf (DVN) produite par le constructeur ;
- S'il y a lieu, le numéro d'identification du véhicule échangé ;
- S'il s'agit d'une entreprise ou d'un organisme public, une résolution du conseil d'administration afin de démontrer que la personne qui signe ce document a été dûment autorisée.

Transmission de la demande par le constructeur ou son distributeur

Le constructeur ou le distributeur s'engage à transmettre la demande d'aide financière et les pièces justificatives requises à l'adresse suivante :

Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec

Direction générale du transport terrestre des personnes

Ministère des Transports

35, rue de Port-Royal Est, 4^e étage

Montréal (Québec) H3L 3T1